

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Appel d'offres ouvert
<b>Référence :</b>	2024-32CA
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le dimanche 14 juillet 2024 à 17:40:02
<b>Date de clôture :</b>	Le vendredi 27 septembre 2024 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	2024-32CA AIDE A L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS ET RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT
<b>Descriptif :</b>	Les prestations sont réparties en 14 lots :

Lot(s) Désignation

- 01 Recherche de fuites sur réseau AEP
- 02 Autosurveillance des stations d'épuration
- 03 Gestion des boues de stations d'épuration
- 04 Entretien de stations d'épuration à filtres plantés de roseaux
- 05 Curage d'ouvrages assainissement
- 06 Nettoyage de réservoirs
- 07 Fourniture de réactifs
- 08 Contrôles réglementaires
- 09 Aide à la maintenance électromécanique
- 10 Aide à la maintenance en électricité et automatisme
- 11 Location de groupe électrogène
- 12 Autocontrôle Eau Potable
- 13 Contrôles et maintenance des appareils de régulation de pression
- 14 Gestion des abonnés : interventions terrain

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot(s) Désignation Maximum HT

- 01 Recherche de fuites sur réseau AEP 50 000€

- 02 Autosurveillance des stations d'épuration 37 500€
- 03 Gestion des boues de stations d'épuration 255 000€
- 04 Entretien de stations d'épuration à filtres plantés de roseaux 10 000€
- 05 Curage d'ouvrages assainissement 50 000€
- 06 Nettoyage de réservoirs 60 000€
- 07 Fourniture de réactifs 100 000€
- 08 Contrôles réglementaires 54 000€
- 09 Aide à la maintenance électromécanique 10 000€
- 10 Aide à la maintenance en électricité et automatisme 10 000€
- 11 Location de groupe électrogène 20 000€
- 12 Autocontrôle Eau Potable 25 000€
- 13 Contrôles et maintenance des appareils de régulation de pression 22 500€
- 14 Gestion des abonnés : interventions terrain 90 000€

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an.

L'accord-cadre est conclu à compter du 24 novembre 2024 ou, à défaut, à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

## REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

### Questions / Réponses

[ 10/09/2024 à 13:42:41 ] Concernant le lot 5 "curage des ouvrages d'assainissement" :

- question concernant le BPU, paragraphe 1: est-ce que le dépotage à la step de Mardeuil doit être compris dans le prix de prestation, ou le dépotage sera facturé à part grâce au paragraphe 2.1 ("évacuation et dépotage des matières pompées par dépotage multisites vers la step de Mardeuil")?
- pouvez vous nous confirmer que les déchets pompés lors des prestations du paragraphe 1 seront facturés directement à l'acheteur et non au titulaire du marché ? (Le titulaire devra seulement fournir les bsd)

## Questions / Réponses

[ 11/09/2024 17:13:47 ] Bonjour,

QUESTION 1: Question concernant le BPU, paragraphe 1: est-ce que le dépotage à la step de Mardeuil doit être compris dans le prix de prestation, ou le dépotage sera facturé à part grâce au paragraphe 2.1 ("évacuation et dépotage des matières pompées par dépotage multisites vers la step de Mardeuil")?

REPONSE: Il sera facturé grâce au paragraphe 2.1.

QUESTION 2 : Pouvez vous nous confirmer que les déchets pompés lors des prestations du paragraphe 1 seront facturés directement à l'acheteur et non au titulaire du marché ? (Le titulaire devra seulement fournir les bsd).

REPONSE: Nous le confirmons.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[ 27/08/2024 à 11:59:47 ] Concernant le lot n°13, le CACES est-il obligatoire pour les techniciens intervenants ?

[ 28/08/2024 16:07:58 ] Bonjour,

Il s'agit d'une coquille; aucun CACES n'est requis pour ce lot.

Le règlement de la consultation a été modifié en ce sens : nous vous invitons à le télécharger de nouveau (MP\_2024-32CA\_RC\_modifie).

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[ 22/08/2024 à 12:24:58 ] Concernant le lot 14, et plus précisément pour les interventions de type "Enquête sur défaut de module télérelève" et "pose d'un module de télérelève", pouvez vous confirmer qu'une tablette équipée du logiciel "Suez smart solution" sera mise à disposition du titulaire du lot, et qu'aucun coût de licence et/ou formation n'est à intégrer dans notre offre.

## Questions / Réponses

[ 22/08/2024 15:00:29 ] 2024-32CA AIDE A L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS ET RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

*QUESTION: Concernant le lot 14, et plus précisément pour les interventions de type "Enquête sur défaut de module télérelève" et "pose d'un module de télérelève", pouvez vous confirmer qu'une tablette équipée du logiciel "Suez smart solution" sera mise à disposition du titulaire du lot, et qu'aucun coût de licence et/ou formation n'est à intégrer dans notre offre.*

*REPONSE: Nous vous confirmons que la tablette et le logiciel seront mis à disposition du prestataire, titulaire de ce lot. La formation des agents du prestataire sera réalisée par Suez Smart Solution.*

*Cordialement,*

*Direction Marchés Publics*